

BILAN D'ACTIVITE DU CCAS 2021



l'Houmeau
Mon village littoral

Table des matières

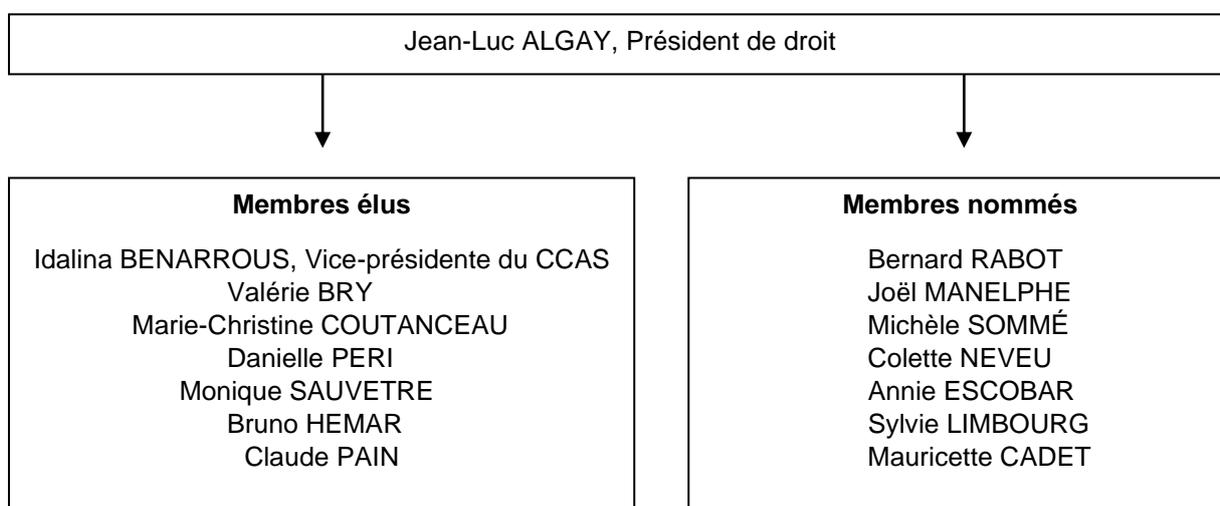
PREAMBULE	2
<i>Le CCAS en quelques mots</i>	2
1. LE BUDGET 2021	2
1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
2. POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	5
2.1 L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES USAGERS DU CCAS EN 2021	5
2.2 INSTRUCTION DES AIDES LEGALES	7
2.2.1 <i>L'AIDE SOCIALE</i>	7
2.2.2 <i>GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE OU MEDICO-SOCIAL</i>	7
2.2.3 <i>L'OBLIGATION ALIMENTAIRE</i>	8
2.2.4 <i>LA DOMICILIATION</i>	8
2.2.5 <i>LE LOGEMENT SOCIAL</i>	9
2.3 L'AIDE ALIMENTAIRE	9
2.4 LES AIDES FACULTATIVES	11
3. LES ACTIONS DE SOLIDARITE	11
3.1 PANDEMIE MONDIALE ET VACCINATION	11
3.2 LE PLAN CANICULE	12
4. LES AUTRES ACTIONS SUR LA COMMUNE	12
4.1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	12
4.1.1 <i>CHEQUE LIRE CM2 ET NOËL DES AGENTS</i>	12
4.1.2 <i>LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »</i>	13
4.1.3 <i>LE PASS'VAC</i>	14
4.2 DES ACTIONS EN FAVEUR DES PLUS AGES	15
4.2.1 <i>DON DE CHOCOLATS A L'EHPAD LA ROSE DES VENTS</i> :	15
4.2.2 <i>SUCCESSION ET PATRIMOINE</i>	16
4.2.3 <i>REPORT DES CREDITS 2020 DE LA CNSA</i>	16
5. LES PERSPECTIVES 2022	16
5.1 LA JEUNESSE	16
5.2 ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX	17
5.3 INCLUSION NUMERIQUE	18
5.4 DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERGENERATIONNELLES	18

Préambule

Le CCAS en quelques mots ...

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal dont les modalités de fonctionnement sont régies par les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de L' Houmeau. Celui-ci est composé de 14 membres élus et nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Depuis 2020, le Conseil d'Administration du CCAS de l'Houmeau compte 10 femmes (5 élues et 5 nommées) et 4 hommes (2 élus et 2 nommés). En 2021, quatre conseils d'administration ont été organisés et 19 délibérations ont été prises.



Le CCAS anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Enfin, le CCAS observe l'évolution de la demande sociale, repère les signaux d'aggravation et identifie les nouvelles précarités de son territoire.

1. Le budget 2021

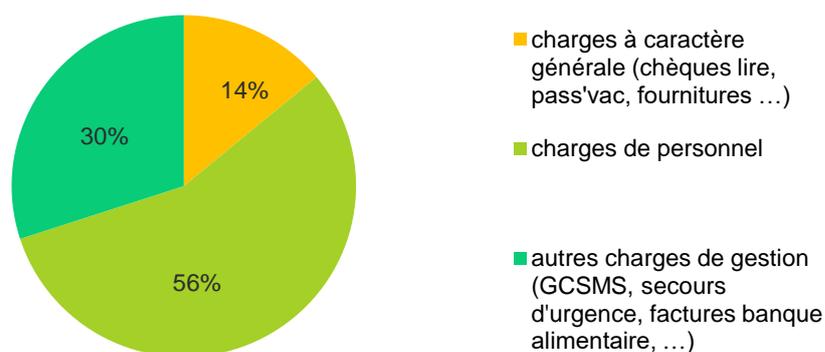
Le CCAS dispose d'un budget propre qui est financé en grande partie par la subvention de la commune, la vente de concessions et les dons. Il comporte une section de fonctionnement (recettes et dépenses). Il n'y a pas de section d'investissement.

Pour l'année 2021, le budget prévisionnel du CCAS était de 34 450,80 euros. Le total des dépenses de fonctionnement était de 27 024,69 euros et celui des recettes de 34 560,26 euros.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du CCAS sur une année.

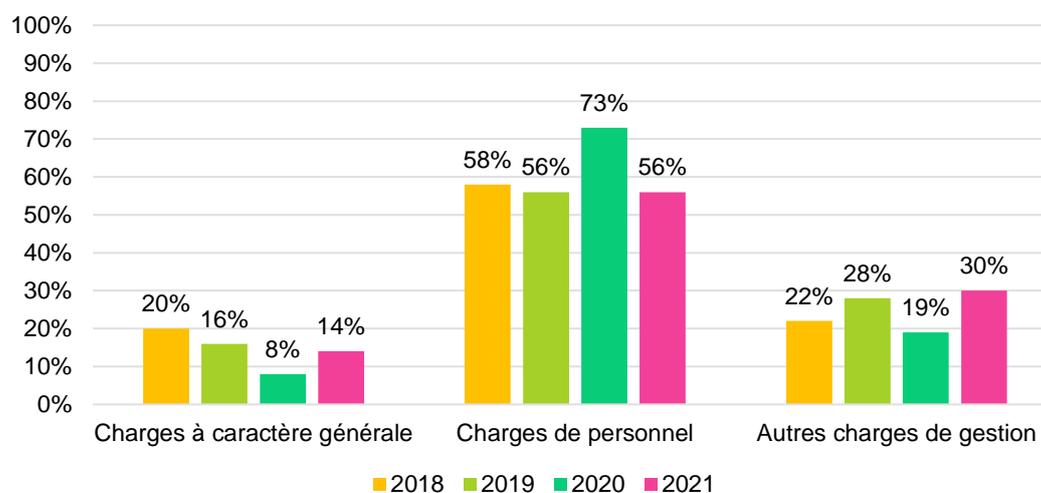
Répartition des dépenses de fonctionnement du CCAS en 2021



Montant des dépenses de fonctionnement du CCAS entre 2018 et 2021 :

Années	Dépenses de fonctionnement
2021	27 024,69€
2020	28 834,55€
2019	26 103,52€
2018	25 789,64€

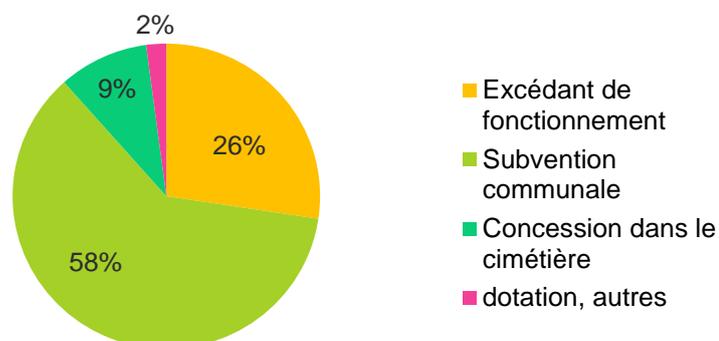
Répartition des dépenses de fonctionnement du CCAS entre 2018 et 2021



1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes d'argent perçues par le CCAS sur une année.

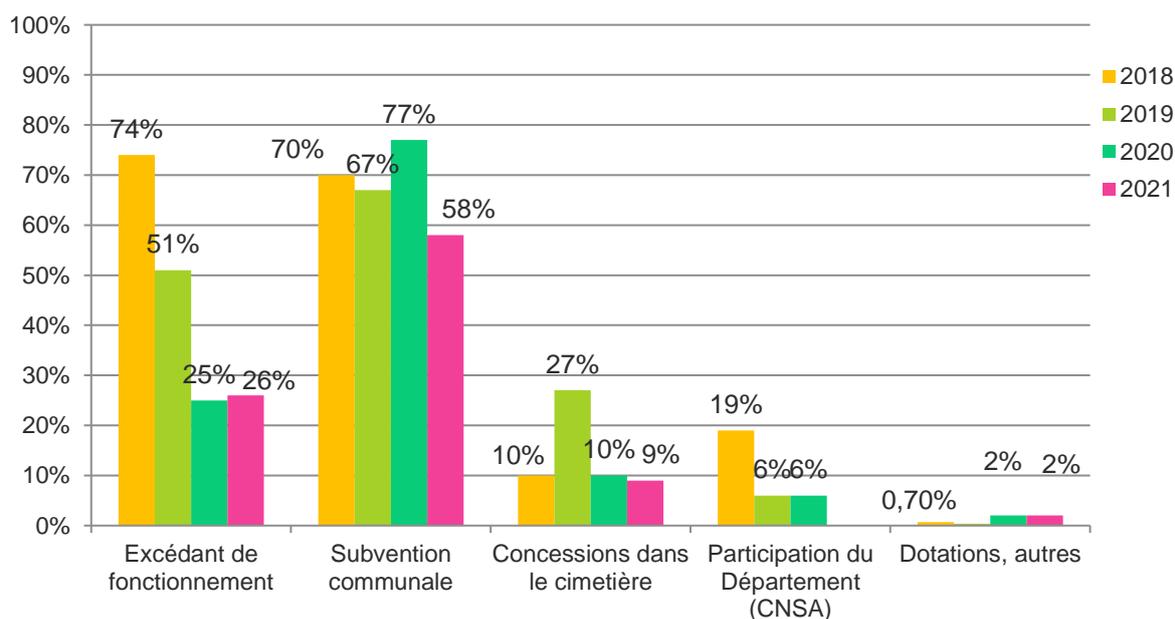
Répartition des recettes de fonctionnement du CCAS en 2021



Montant des recettes de fonctionnement du CCAS entre 2018 et 2021 :

Années	Recettes de fonctionnement
2021	34 560,26€
2020	30 392,68€
2019	22 330€
2018	21 348,65€

Répartition des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2021



2. Politique d'action sociale

2.1 L'accueil, l'information et l'orientation des usagers du CCAS en 2021

Le CCAS a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner toutes personnes résidant sur la commune dans la réalisation de ses démarches et l'instruction de différents dossiers auprès du Département (aides sociales, aide personnalisée à l'autonomie, ...) et de toutes autres institutions (allocation de solidarité aux personnes âgées, complémentaire santé solidaire, reconnaissance de travailleur handicapé, ...).

Pour l'année 2021, **122 personnes**¹ ont été reçues en entretien par l'agent en charge du CCAS dont 61 personnes pour un premier accueil et 61 pour un suivi². Parmi ces 122 personnes, 79 étaient des femmes et 43 des hommes. Pour le 1^{er} trimestre, 36 personnes ont été reçu en entretien, 24 au second trimestre, 31 au troisième trimestre et 31 au quatrième trimestre.

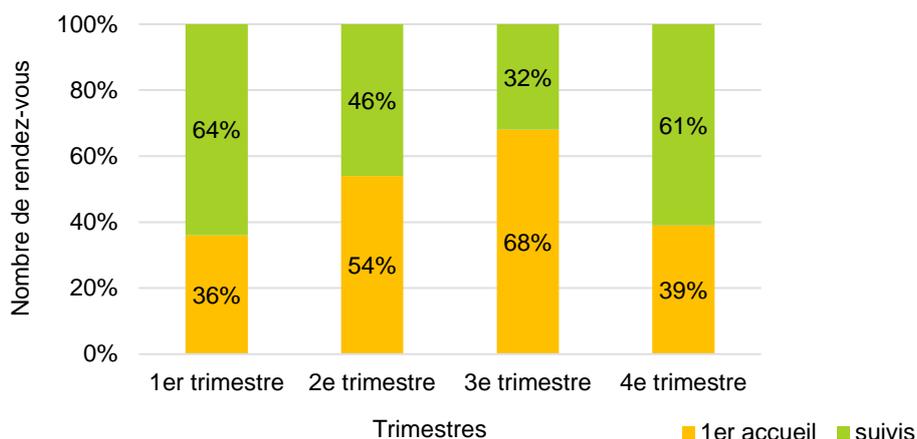
Tableau du nombre de rendez-vous au CCAS par trimestre en 2021 :

Trimestres	Rendez-vous	Dont 1 ^{er} accueil	Dont suivi
1 ^{er} trimestre (janvier, février et mars)	36	13	23
2 ^{ème} trimestre (avril, mai et juin)	24	13	11
3 ^{ème} trimestre (juillet août et septembre)	31	21	10
4 ^{ème} trimestre (octobre, novembre et décembre)	31	12	19

¹ Ne sont pas pris en compte les personnes se présentant sans rendez-vous à l'accueil de la Mairie pour une demande de renseignement, les conversations téléphoniques ni les personnes reçues en entretien en plusieurs fois pour une même démarche.

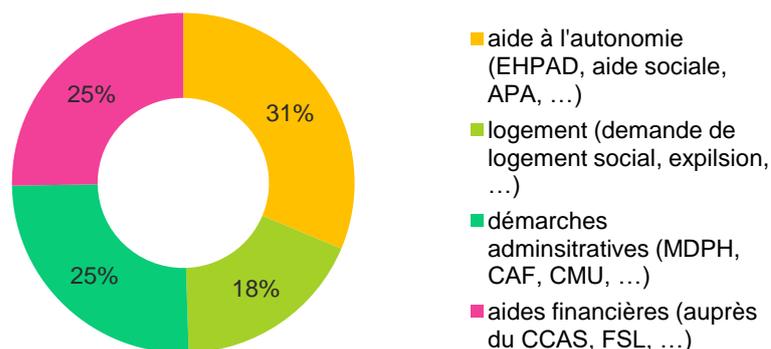
² Les personnes reçues plusieurs fois dans l'année par l'agent en charge du CCAS mais à chaque fois pour des demandes différentes.

Répartition du nombre de rendez-vous au CCAS en 2021 par trimestre



Pour l'année 2021, 31% des entretiens réalisés par le CCAS concernés des sujets liés au vieillissement et à la perte d'autonomie au quotidien : aide à domicile, aide sociale, EHPAD et aménagement du domicile. 25% des entretiens concernaient l'aide à la réalisation de démarches administratives (CAF, CMU, ...), 25% des demandes d'aides financières auprès du CCAS, du département (FSL) et 18% pour des questions liées au logement (demande de logement social, expulsion, ...).

Répartition des entretiens réalisés par le CCAS en 2021 en fonction des demandes



2.2 Instruction des aides légales

2.2.1 *L'aide sociale*

L'une des missions obligatoires du CCAS est de participer à l'instruction des dossiers d'aides légales comme l'aide sociale auprès du Département. En 2021, le CCAS a transmis au département 13 dossiers d'aide sociale dont 11 dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie (9 à domicile et 2 en établissement), un dossier de demande d'allocation de placement familial et un dossier d'hébergement en établissement.

D'après le tableau ci-dessous, nous pouvons constater une diminution du nombre de dossiers transmis au Département entre 2018 et 2021.

Répartition du nombre de dossier d'aide sociale envoyés au Département entre 2018 et 2021 :

Années	Nombre de dossiers transmis au Département	Dont demandes d'APA à domicile	Dont demandes d'APA en établissement
2021	13	9	2
2020	17	11	4
2019	20	8	11
2018	27	10	16

Ces données ne reflètent pas le nombre de personnes bénéficiant de l'APA sur la commune de l'Houmeau et encore moins d'un service d'aide à domicile. En effet, de nombreuses personnes emploient une aide-ménagère en CESU³ ou sollicitent un service d'aide à domicile sans l'intervention et l'évaluation du département. Par ailleurs, les demandes d'APA, à la différence des autres demandes d'aides sociales, ne nécessitent pas la signature de Monsieur le Maire. Le dossier peut donc être envoyé au Département sans passer par l'agent en charge du CCAS.

De plus, l'aide sociale et l'APA ne sont pas toujours connues des personnes âgées et certaines estiment qu'elles ne pourront pas en bénéficier au vu du montant de leurs ressources. D'autres refusent de constituer la demande par crainte que ces aides soient ensuite récupérables sur leur succession ou bien parce qu'il y a trop de justificatifs à fournir. Il s'agit pour l'agent en charge du CCAS de lutter contre ce non recours à un droit légal et contre cette méconnaissance et/ou mauvaise connaissance de ces divers dispositifs.

2.2.2 *Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Social*

Afin de renforcer le service public de l'aide à domicile et de contribuer à l'amélioration de la politique du bien-vieillir sur le territoire, le 24 juin 2019, le précédent Conseil d'Administration a

³ Chèque Emploi Service Universel

approuvé l'adhésion au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Social (GCSMS) Part' âge. Celui-ci a été créé à l'initiative des six Centre Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle délivrant un service d'aide à domicile et des autres communes de la CDA et a pour objectif d'assurer la pérennité économique de ces services. Depuis 2019, le CCAS de L'Houmeau apporte une contribution financière à ce groupement comme l'ensemble des communes signataires de la convention. Cette participation s'élevait à 3579,60 euros en 2020 contre 4973,13 euros en 2021.

Le CCAS de l'Houmeau reçoit une fois par trimestre un tableau des interventions des CCAS de La Rochelle et de Nieul sur Mer pour des prestations d'aide à domicile sur la commune. Entre les mois de janvier et décembre 2021, nous comptons 846,48 heures d'intervention pour le CCAS de La Rochelle et 811,23 heures pour le CCAS de Nieul sur Mer (APA⁴ et PCH⁵). 4 personnes bénéficiaient d'une intervention par le CCAS de La Rochelle et 11 personnes par le CCAS de Nieul sur Mer.

Selon l'INSEE⁶, en 2018 à l'Houmeau, les 60-74 ans représentaient 26,7% de la population contre 24,4% en 2013 et les 75 ans et plus 13,2% de la population contre 12% en 2013. En 2018, il y avait **42,1% de retraités** sur la commune contre 41% en 2013 et 39,8% en 2008. Ces personnes âgées et souvent retraitées sont des personnes susceptibles de solliciter un jour un service à domicile, de procéder à une demande en EHPAD et donc de se rapprocher de l'agent en charge du CCAS de l'Houmeau.

2.2.3 L'obligation alimentaire

Le CCAS de l'Houmeau est chargé d'instruire les demandes d'obligations alimentaires notamment dans le cadre de demande d'aide sociale à l'hébergement (ASH). En 2021, 6 dossiers d'obligations alimentaires ont été reçus par le CCAS de l'Houmeau et envoyés complétés contre 4 en 2020.

2.2.4 La domiciliation

Le CCAS de l'Houmeau propose aux personnes sans domicile stable, c'est-à-dire qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir et de consulter leur courrier, de bénéficier d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux par la domiciliation. Il s'agit d'une obligation légale des CCAS et CIAS en application de l'article L.264-1 du code de l'action sociale et des familles⁷. En 2021, 2 personnes ont été domiciliées au CCAS de l'Houmeau contre 3 en 2020.

La domiciliation dure 1 an et prend fin lorsque la personne le demande ou déménage de la commune.

⁴ Aide Personnalisée à l'Autonomie

⁵ Prestation de Compensation du Handicap

⁶ INSEE, « Dossier complet commune de l'Houmeau, évolution et structure de la population en 2018 » [en ligne] Disponible sur : < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-17190#chiffre-cle-1> >

⁷ Légifrance, Code de l'action sociale et des familles, Chapitre IV : domiciliation (articles L264-1 à L264-10) [en ligne], Disponible sur : < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006157615/ >

2.2.5 Le logement social

La Mairie de l'Houmeau est un lieu d'enregistrement pour les demandes de logement social. Elle a signé une convention de réservation « mairie » de logements sociaux avec les bailleurs sociaux.

C'est le CCAS qui est chargé d'accueillir et d'accompagner les demandeurs de logement social dans l'inscription et la mise à jour des dossiers sur le fichier de la demande locative et de participer aux commissions d'attribution de logement sur la commune.

A la date du 14 janvier 2022, l'état de la demande de logement social sur l'Houmeau était la suivante⁸ :

L'Houmeau	Nombre de demandes en cours choix 1	Nombre de demandes en cours choix 2	Nombre de demandes en cours choix 3	Nombre de demandes en cours choix 3 et plus	Nombre de demandes en cours tous choix confondus
	99	163	175	811	1245

A cette même date, on dénombrait 19 493 demandes actives de logement social sur le Département de la Charente-Maritime.

2.3 L'aide alimentaire

Pour lutter contre la précarité alimentaire sur la commune, le CCAS de l'Houmeau a signé en 2019 une convention avec l'association Banque Alimentaire 17. Celle-ci lui permet de distribuer tous les 15 jours des colis qui contiennent des produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité. Le coût des colis est pris en charge intégralement par le CCAS pour un total de 767,52 euros pour l'année 2021⁹.

Cette année, 14 foyers ont été accueillis soit **31 personnes** pour un total de 482 parts distribuées. En 2020, 630 parts ont été distribuées pour un total de 1015,27 euros.

Nombre de parts distribuées sur la commune de l'Houmeau entre 2019 et 2021 :

Année	Nombre de parts
2021	482
2020	630
2019	727

La baisse du nombre de parts entre 2019 et 2021 peut s'expliquer par le déménagement de certains bénéficiaires de la commune ou la fin d'accès et le non renouvellement de leur droit à la banque alimentaire. Par ailleurs, avant le début de la crise sanitaire, de nombreuses personnes bénéficiant de la banque alimentaire vivaient sur le camping de l'Houmeau dans

⁸ Données issues de Imhoweb

⁹ Depuis 2021, le montant de la part est de 1,55 euros

l'attente de trouver un logement stable. En 2020, suite à de nombreux conflits avec certains résidents, les dirigeants du camping ont décidé de renforcer leurs conditions d'accès et de maintien au camping entraînant le départ de la commune de certains bénéficiaires de la banque alimentaire.

Composition des foyers présents à la banque alimentaire sur l' Houmeau en 2021 :

Total des foyers inscrits en 2021	14
Personne seule sans enfant	5
Personne seule avec enfant	5
Couple sans enfant	1
Couple avec enfant	3
Total des personnes inscrites en 2021	31

Données sociodémographiques des personnes bénéficiaires de la banque alimentaire sur l' Houmeau en 2021 :

Répartition des bénéficiaires en 2021 par âge	
0 - 3 ans	1
4 - 14 ans	8
15 - 25 ans	3
26 - 64 ans	17
65 ans et plus	2
Répartition des bénéficiaires en 2021 par sexe	
Hommes	14
Femmes	17

En outre, dans sa lutte contre le gaspillage alimentaire, le CCAS de L'Houmeau en partenariat avec la Banque Alimentaire 17, a signé une convention avec la boulangerie « Le fournil de MarYann » et la COOP de la commune dans le but de récupérer leurs invendus pour les redistribuer aux personnes inscrites à la banque alimentaire.

Le CCAS de l'Houmeau participe également depuis 2019 aux collectes de printemps et nationale de la Banque Alimentaire au sein du magasin Aldi (anciennement Leader Price) sur Lagord.

Comparatif des collectes de printemps et nationale entre 2019 et 2021 pour le CCAS de l' Houmeau :

Année	Collecte de printemps	Collecte nationale
2021	Pas de collecte / travaux dans le magasin	451 Kg
2020	Aucun chiffre fourni par la BA	679 Kg

2019	385 Kg	591 Kg
------	--------	--------

Afin d'alléger la charge de travail pour les services techniques qui récupèrent pour chaque distribution les colis à Périgny, un binôme bénévole/employé a été créé au mois de septembre 2021. Cette organisation permet de libérer un employé des services techniques le mercredi, qui sera affecté à une autre mission. Pour l'année 2021, 4 personnes se sont portées bénévoles. En 2022, un planning a été créé avec 7 bénévoles (élus, administrateurs du CCAS et habitants de la commune). A terme, le CCAS souhaite que la récupération des colis se fasse uniquement par l'intermédiaire de bénévoles permettant ainsi de libérer les employés des services techniques.

2.4 Les aides facultatives

Dans sa mission de soutien aux publics, le CCAS a la possibilité d'octroyer des aides financières via une Commission d'Intervention Sociale. Après une évaluation globale de la situation au cours de laquelle l'agent en charge du CCAS s'assure que les droits sociaux du foyer sont ouverts, une proposition d'aide financière peut lui être faite (aide à la mobilité, aide alimentaire, soutien à l'insertion professionnelle, formation, accès aux soins, ...). La commission s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2021. 9 aides financières ont été attribuées pour un total de 2443,79 €. **La raison principale des demandes d'aide concerne l'aide au règlement d'une facture** (énergie, cantine, ...).

Répartition du nombre et du montant des aides financières accordés par le CCAS entre 2018 et 2021 :

Années	Nombre de demandes	Montant total des aides
2021	9	2443,79
2020	3	1069€
2019	15	2914,87€
2018	20	1361,16€

3. Les actions de solidarité

3.1 Pandémie mondiale et vaccination

Au début de l'année 2021, face à la demande croissante des habitants de la commune concernant la vaccination contre la Covid-19, le CCAS de l'Houmeau a recensé parmi les habitants, les personnes âgées de 60 ans et plus souhaitant se faire vacciner et ayant des difficultés à prendre rendez-vous via le site Doctolib. Au vu de la demande de plus en plus forte et des difficultés à contacter le centre de vaccination, les villes de La Rochelle puis de

Nieul sur Mer ont permis à une dizaine d'habitants de la commune de se faire vacciner en leur réservant des créneaux de vaccination par l'intermédiaire du CCAS. 5 personnes ont pu se faire vacciner au centre de vaccination situé à l'espace encan sur La Rochelle. Le CCAS a assuré le transport pour les 3 doses. A cette occasion, un véhicule avait été loué auprès du Centre Social les 4 vents à Lagord. 7 personnes ont pu quant à elles se rendre au centre de vaccination de Nieul sur Mer pour leurs 3 doses.

De plus, pour faire face à la montée de la pandémie, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a mis à la disposition du CCAS aux mois de janvier et d'août 2021, 6000 masques jetables (120 boîtes) à destination de personnes en situation de précarité sur la commune de l'Houmeau. Ceux-ci ont été distribués aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire.

3.2 Le Plan Canicule

Le CCAS de L'Houmeau tient un registre confidentiel et nominatif des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur la commune ce qui permet, lors d'évènements climatiques importants, de maintenir un contact avec les populations fragiles et isolées.

Le plan national de Prévention Canicule est activé chaque année du 1er juin au 31 août par la préfecture et est enclenché en cas de fortes températures prolongées notamment la nuit. Le plan Grand Froid est quant à lui déclenché lorsqu'un épisode de froid s'installe sur notre département. Des membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS sont chargés de contacter les personnes inscrites sur le registre afin de s'assurer de leur bien-être lors du déclenchement d'un de ces plans.

En 2021, 27 personnes étaient inscrites sur ce registre contre 20 en 2020 et 16 en 2019. Aucune alerte n'a été enclenchée sur la commune de l'Houmeau pour cette année.

4. Les autres actions sur la commune

4.1 Les actions en faveur de la jeunesse

4.1.1 *Chèque lire CM2 et Noël des agents*

Depuis plusieurs années, le CCAS offre une carte cadeau d'une valeur de 10 euros aux élèves de CM2 de la commune, accompagnée d'un diplôme. Ce cadeau vise à promouvoir l'accès à la culture des jeunes élèves et à marquer la transition entre la fin de l'école primaire et le début de leurs années collège.

Années	Nombre de cartes distribuées
2021	37
2020	38
2019	28

2018	20
------	----

Cette hausse du nombre de cartes distribuées peut s'expliquer par la hausse du nombre d'habitants au sein de la commune et notamment de familles.

Par ailleurs, une carte cadeau est également remise aux enfants des agents âgés de moins de 18 ans lors du Noël des agents. Il permet aux agents et élus de la commune de se rassembler et de partager un moment de convivialité.

En 2021, 31 cartes ont été distribuées contre 36 en 2020 et 35 en 2019.

4.1.2 Le dispositif « Argent de poche »

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission Enfance Jeunesse de la ville de l'Houmeau ont décidé de s'associer en 2021 pour la mise en œuvre d'un projet en faveur des adolescents sur son territoire. Public « peu visible » sur la commune, il n'existe aucune action à ce jour qui leur est directement destinée. C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place un dispositif nommé « Argent de poche ». Annexe de l'opération « Ville Vie Vacances » (VVV), ce dispositif interministériel consiste à prendre en charge et accompagner des jeunes en difficulté, en voie de marginalisation ou en risque de délinquance, âgés entre 11 et 18 ans. Il s'agit d'un dispositif de prévention de la délinquance et bénéficie en priorité aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires « politique de la ville ». L'utilité et la réussite du dispositif « Argent de poche » depuis plusieurs années ont permis une certaine souplesse dans son application et conduit de nombreuses communes à le mettre en place hors quartiers prioritaires et sans s'inscrire dans l'opération « Ville Vie Vacances ».

Ce dispositif donne la possibilité à des adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie en contrepartie d'une indemnisation. Ceux-ci se déroulent pendant les vacances scolaires, sur 10 demi-journées consécutives à raison de 3h30 de mission par jour. Le travail effectué donne droit à une gratification de 15€ par demi-journée. Le montant total ne peut excéder 150€.

Pour participer il faut avoir entre 16 et 18 ans et résider sur la commune de l'Houmeau. Le jeune est placé au sein d'un même service (administratif, technique, restaurant scolaire ou enfance jeunesse) pour toute la durée de son implication. Il est encadré par le personnel communal. La mise en place de ce dispositif correspondait à plusieurs objectifs : accompagner le jeune vers une première expérience dans le monde professionnel ; créer du lien entre les jeunes, les élus et les agents de la Mairie ; lui faire découvrir les structures municipales et les missions des agents du service public ou encore l'accompagner vers l'autonomie et le rendre responsable.

Pour cette première année d'expérimentation, **6 jeunes** ont pu bénéficier de ce dispositif pour un coût total de 974,36 euros soit 885 euros pour l'indemnisation des six jeunes et 89,36 euros pour l'achat de deux paires de chaussures de sécurité.

Sur les six candidates, quatre d'entre elles avaient 17 ans, une avait 16 ans et une autre était âgée de 18 ans. Elles étaient toutes scolarisées au lycée et ont choisi de postuler au

dispositif pour des raisons différentes : projet de financement du permis de conduire, d'une machine à tatouer ou volonté d'acquérir de l'expérience professionnelle.

Le CCAS de l'Houmeau a pour projet de remettre en place ce dispositif pour 2022 en collaboration avec le service Enfance - Jeunesse.

4.1.3 Le Pass'Vac

Le Pass'Vac ou Passeport Loisirs Jeunes est un dispositif qui permet, pendant les vacances d'été, d'avoir accès à de nombreuses activités à prix réduits. Il est réservé aux jeunes âgés de 12 à 17 ans habitant La Rochelle ou une des communes de l'agglomération rochelaise adhérente au dispositif. Il est géré par l'association CDIJ 17¹⁰ et financé essentiellement par les communes participantes et la Ville de La Rochelle.

Chaque année, pour chaque adhérent l'houméens, le CCAS de l'Houmeau prend à sa charge une participation à hauteur de 70€. En 2021, deux l'houméens ont pu bénéficier de ce dispositif.

Répartition du nombre d'inscrits au dispositif Pass'Vac entre 2018 et 2021 sur la commune de l'Houmeau :

Années	Nombres de jeunes inscrits au dispositif	Montant de la facture
2021	2	140€
2020	3	210€
2019	6	420€
2018	6	420€

Depuis plusieurs années, le bilan de ce dispositif sur la commune de l'Houmeau est mitigé. En effet, très peu de jeunes s'inscrivent et participent aux actions organisées durant l'été.

En 2021, nous comptons 22 communes participantes au dispositif (contre 21 en 2020) pour 395 adhérents dont 195 sur la seule commune de La Rochelle.

¹⁰ Centre Départemental Information Jeunesse

Répartitions du nombre d'adhérents au dispositif Pass'Vac entre 2019 et 2021 :

Années	Nombre d'adhérents	Dont rochelais
2021	395	195
2020	296	168
2019	517	334

Après La Rochelle, les communes comptant le plus grand nombre d'adhérents en 2021 sont Périgny (40), Aytré (20), Puilboreau (20) et Lagord (19)¹¹.

Pour 2022, la question se pose pour le CCAS de la poursuite de ce dispositif qui mobilise très peu de jeune chaque année sur la commune. Celui-ci leur permettant néanmoins de participer à des activités de loisirs gratuitement durant l'été, le CCAS a décidé de le remettre en place en 2022 en amplifiant la communication et en intégrant à son organisation le service Enfance - Jeunesse.

[4.2 Des actions en faveur des plus âgés](#)

4.2.1 Don de chocolats à l'EHPAD La Rose des vents

En 2021, le CCAS a souhaité offrir à l'EHPAD de l'Houmeau La Rose des Vents des chocolats au moment des fêtes de fin d'année, tout comme en 2020. 90 boîtes ont été distribuées en 2021 à l'ensemble des résidents de l'EHPAD.

Nombre de boîtes de chocolats distribués aux résidents de l'EHPAD La Rose des vents entre 2020 et 2021 et montant des factures :

Année	Chocolats distribués	Montant des factures
2021	90	355,50€
2020	90	270€

¹¹ Données fournies dans le Bilan 2021 du Pass'Vac par le CDIJ.

4.2.2 Succession et patrimoine

Pour l'année 2021, le CCAS de l'Houmeau a souhaité remettre en place une action organisée en 2019 sur le thème de la succession et du patrimoine et de faire intervenir à cette occasion un notaire. Cette action était ouverte à l'ensemble des habitants de la commune quel que soit leur âge. Pour 2021, **une vingtaine de personnes** ont pu y participer.

4.2.3 Report des crédits 2020 de la CNSA

Dans le cadre d'un report de crédits financiers accordés par la Conférence des financeurs (1010 euros), 2 actions prévues en 2020 à destination des personnes âgées de 60 ans et plus ont pu être mise en place sur la commune au cours du dernier trimestre de l'année 2021.

Au cours du mois de septembre, des ateliers informatiques en partenariat avec la MSA des Charente ont pu se tenir. 7 personnes étaient inscrites pour un total de 4 ateliers de 3 heures sur 4 semaines. 3 d'entre elles étaient âgées entre 60 et 70 ans, 2 entre 70 et 80 ans et 2 de 80 ans et plus. Il y avait 4 hommes et 3 femmes. Ces ateliers étaient limités à 8 participants en raison de la crise sanitaire mais également pour permettre au formateur de consacrer le temps nécessaire à chaque participant. Le bilan de cette action a été très positif pour les personnes qui ont pu y participer. Ils ont pu enrichir leurs connaissances de l'outil informatique et gagner en autonomie pour réaliser certaines démarches. Cette action était gratuite et n'a pas nécessité l'utilisation des crédits reportés.

De plus, des ateliers « équilibre » ont pu être proposés aux habitants de l'Houmeau grâce à une collaboration avec l'ASPTT de La Rochelle et d'une formatrice. Deux sessions ont été organisées, l'une en novembre et l'autre en décembre.

Cette action avait pour objectif de permettre aux l'houméens âgées de 60 ans et plus de gagner en confiance et en autonomie, de développer leur vigilance, leur attention et leur concentration et de stimuler leurs réflexes d'équilibration à travers des séances d'équilibre de 45 minutes. **13 personnes** ont pu participer à ces ateliers pour un coût total de 828,50 euros.

5. Les perspectives 2022

Pour 2022 le CCAS de l'Houmeau souhaite poursuivre sa mission de proximité dans l'accompagnement des publics de la commune et l'accès à l'aide alimentaire pour tous les publics dans le besoin.

5.1 [La jeunesse](#)

Les actions en faveur de la jeunesse comme le Pass'Vac et la distribution de chèques lire

seront reconduites en 2022 et le travail engagé en 2021 avec le service Enfance - Jeunesse doit se poursuivre avec la reconduction du dispositif « Argent de poche ».

Pour 2022, il est envisagé d'augmenter le nombre de jeune au sein du dispositif. Les missions proposées se dérouleront au cours du mois de juillet et toujours au sein des différents services de la commune (restaurant scolaire, enfance-jeunesse, ...). Cette année, un ou plusieurs temps collectifs regroupant l'ensemble des jeunes leur seront proposés (laser game, cinéma, ...). Ce temps de convivialité doit permettre aux adolescents de se rencontrer, d'échanger et de créer un lien hors du dispositif. Une communication plus importante est également envisagée pour 2022 (VDC, distribution de flyer, affichage dans les transports en commun, ...).

5.2 Analyse des Besoins Sociaux

Comme indiqué précédemment, le CCAS observe l'évolution de la demande sociale, repère les signaux d'aggravation et identifie les nouvelles précarités de son territoire. Afin de l'aider dans cette mission, le CCAS peut compter sur un outil, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Le décret du 21 juin 2016 précise que cette analyse « fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux »¹². Cette démarche s'inscrit dans une démarche plus globale de Projet Social de territoire.

Tout comme pour les années précédentes, le CCAS de l'Houmeau a décidé de s'associer à l'InterCCAS pour mener à bien cette analyse. La dernière analyse des besoins sociaux a été réalisée en 2019 et était orientée sur le volet jeunesse (15/29 ans).

Pour l'ABS 2022, deux objectifs ont été identifiés :

- Dresser le portrait des habitants de l'agglomération rochelaise : disposer d'un outil partagé de connaissance de la population de la CDA permettant d'identifier des évolutions à l'œuvre et des tendances à venir en matière de besoins sociaux en privilégiant l'entrée par commune.

- Evaluer les politiques publiques : pouvoir identifier et qualifier les réponses existantes sur le territoire pour en améliorer l'accès et/ou déterminer les solutions à développer afin de mieux répondre aux besoins.

Cette analyse sera réalisée en 3 phases :

- Diagnostic du territoire
- Evaluation des politiques publiques
- Préconisations

¹² Décret 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, journal officiel du 23 juin 2016

5.3 Inclusion numérique

Le CCAS a entamé une réflexion sur la question de l'inclusion numérique sur la commune en travaillant à la fois sur l'accès aux outils numériques et à leur apprentissage. Selon un rapport gouvernemental de 2018¹³, 40% des français se disaient inquiet de réaliser des démarches administratives en ligne. D'après une étude menée par l'INSEE en 2019¹⁴, l'illectronisme¹⁵ concernerait 17 % de la population française et « les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, celles vivant seules ou en couple sans enfant ou encore résidant dans les Départements d'Outre-mer seraient les plus touchées par le défaut d'équipement comme par le manque de compétences ».

Le CCAS de l'Houmeau a pour projet de travailler au repérage des acteurs et des lieux du numériques sur le territoire, à l'accès à l'outil informatique et aux nouvelles technologies du numérique ainsi qu'à leur apprentissage. Cette réflexion doit être approfondie et un travail engagé avec le club informatique de l'Houmeau.

5.4 Développement des relations intergénérationnelles

Le lien intergénérationnel représente un enjeu majeur pour le bien-être des personnes âgées. Comme nous l'avons vu précédemment, selon une étude de l'INSEE, il y avait **42,1% de retraités** sur la commune de l'Houmeau en 2018. Bien souvent, ces personnes vivent seules à leur domicile à la suite du décès d'un proche ou à son admission en EHPAD par exemple. En 2021, les administrateurs du CCAS ont engagé une réflexion sur des solutions de cohabitation entre générations : ce type de logement permet par exemple de rompre l'isolement et de favoriser les échanges entre générations. Véritable vecteur de cohésion sociale, il s'agit d'un facteur de mieux-vieillir pour les aînés, qui peut favoriser la stimulation intellectuelle, prévenir le vieillissement cognitif et donc l'entrée en dépendance.

En 2021, La Rochelle a connu une crise du logement sans précédent. En effet de nombreux étudiants, tous cursus confondus, se sont retrouvés à dormir au camping ou à l'hôtel faute de solution d'hébergement. Chaque année, les étudiants peinent à se loger sur le territoire mais cette année nombreux sont ceux qui ont été contraint de contacter le Samu Social au 115. Cette crise du logement a entraîné une réflexion de la part des élus, des dirigeants d'universités sur ce problème récurrent chaque année mais doit également s'inscrire dans une réflexion plus large au niveau du territoire.

¹³ Société numérique, Plan national pour un numérique inclusif, 2018, [en ligne]

Disponible sur : < <https://societenumerique.gouv.fr/plannational/> >

¹⁴ INSEE, Stéphane Legleye et Annaïck Rolland, « Une personne sur six n'utilise pas internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », N°1780, paru le 30/10/2019, [en ligne]

Disponible sur : < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397> >

¹⁵ Larousse, « *État d'une personne qui ne maîtrise pas les compétences nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources numériques. (On distingue dans l'illectronisme les lacunes liées à l'utilisation des outils numériques (ordinateurs, téléphones intelligents, etc.) et celles liées à l'usage des contenus disponibles sur Internet [remplir un formulaire en ligne, acheter sur un site Web, etc.]* » [En ligne], Disponible sur : < <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/illectronisme/188290> >